



GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R03-2024-037

PUBLIÉ LE 8 FÉVRIER 2024

Sommaire

Direction Générale Cohesion Population /

R03-2024-02-05-00003 - Arrêté renouvellement commission
surendettement (3 pages)

Page 3

Direction Générale Cohesion Population

R03-2024-02-05-00003

Arrêté renouvellement commission
surendettement

INSTITUT D'EMISSION DES DEPARTEMENTS
D'OUTRE MER de la GUYANE
Commission de Surendettement

**ARRÊTÉ n°
portant renouvellement des membres de la Commission de Surendettement des
particuliers de la Guyane**

LE PRÉFET

VU le code de la consommation et notamment ses articles L. 331-1 à L.331-12 et R.331-1 à R.331-6, relatifs à la composition des commissions de surendettement des particuliers ;

VU le décret n° 2010-1304 du 29 octobre 2010 relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers ;

VU l'arrêté préfectoral n° 153 du 31 janvier 2011 portant composition de la commission de surendettement des particuliers de la Guyane ;

VU les propositions formulées par les différentes instances transmises en préfecture le 11 février 2016 pour les désignations préfectorales ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Antoine POUSSIER, administrateur de l'État du deuxième grade en qualité de préfet de la région Guyane , préfet de la Guyane ;

VU le décret du 15 septembre 2021 relatif à la nomination de M. Mathieu GATINEAU sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général des services de l'État, responsable de la coordination des politiques publiques, auprès du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU les arrêtés préfectoraux n° R03-2019-01-30-002 du 30 janvier 2019 et n° R R03-2019-09-18-001 du 18 septembre 2019 portant modifications de l'arrêté n° R03-2018-04-16-001 du 16 avril 2018 portant renouvellement de la composition de la commission de Surendettement des particuliers de la Guyane ;

VU le décret du 4 juillet 2022 portant promotion et nomination d'administrateurs généraux des finances publiques M. Grégory ROUTARD, administrateur des finances publiques, 3e échelon, actuellement affecté à la direction départementale des finances publiques de la Haute-Corse, est promu administrateur général des finances publiques de classe normale, classé au 2e échelon de ce grade et nommé directeur régional des finances publiques de la Guyane à compter du 15 juillet 2022 ;

VU le courriel du 13 février 2023 de Mme Magali MARTINEAU commissaire du suppléant de l'AFECEI et recommandant Mme Vanida GUILLERM Responsable de Site de l'agence de Guyane/ Responsable Commerciale Agence de Guyane SOMAFI-SOGUAFI;

VU le courriel d'accord de Mme Vanida GUILLERM du 5 septembre 2023 ;

A R R Ê T É

Article 1^{er} : La commission de surendettement des particuliers de la Guyane, présidée par le préfet ou son représentant, est composée comme suit :

1-A) : Membres de droit :

Président

Le préfet de la Guyane, ou ses représentants, préside :

1^{er} représentant : M. Annicet LOEMBE, directeur général par intérim de la cohésion et des populations,

2^{ème} représentant : M. Bruno BOIS, directeur adjoint DGCOPOP, chargé des politiques sociales de la prévention et de l'inclusion.

Vice-Président :

Le directeur régional des finances publiques ou ses représentants, en l'absence du président, préside :

1. M. Raphaël PICHERY, responsable du service, Pôle de Recouvrement Spécialisé, Centre des Finances Publiques, PRS ;
2. M. Ruben CHAUWIN (Inspecteur FP), chargé de mission Secteur Public Local (SPL) et Expertise Economique et Financière (EEF), DRFIP,
3. Mme Aurélie PERRICONE, chargée de mission fiscalité directe locale et expertise économique et financière.

Secrétaire :

Le directeur de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer en Guyane ;

1 – B) Membres désignés pour une durée de deux ans renouvelable à la signature du présent arrêté, par le préfet de la Guyane :

1 – Sur proposition de l'Association Française des Etablissements de crédit et des entreprises d'investissement :

Titulaire	Suppléant
Mme LEONCO Liliane Chargée des risques difficiles, BNP PARIBAS GUYANE	Mme Vanida GUILLERM Responsable de Site de l'agence de Guyane/ Responsable Commerciale Agence de Guyane SOMAFI-SOGUAFI

2 – Sur proposition des associations familiales ou de consommateurs :

Titulaire	Suppléant
Mme Viviane EUDLEUR Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)	M. Myrtho JOACHIM Association Force Ouvrière Consommateurs (AFOC)

3 – Justifiant d'une expérience dans le domaine de l'économie sociale et familiale :

Titulaire	Suppléant
Mme PREZELUS-BERGOZ Christelle Conseillère en économie familiale et sociale	Mme LAGIN Leila Conseillère en économie familiale et sociale

4 – Justifiant d'une expérience dans le domaine juridique :

Titulaire	Suppléant
M LEHACAUT Frantz Juriste Juriste assistant à la Cour d'Appel de Cayenne	Mme Gaëlle SERVA Juriste assistant à la Cour d'Appel de Cayenne

Article 2 : L'arrêté n° R03-2023-02-10-0004 du 10 février 2023 portant renouvellement de la composition de la commission de surendettement des particuliers de la Guyane est abrogé.

Article 3 : Les membres autres que de droit sont nommés pour une durée de deux ans renouvelables à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 4 : Le secrétaire général des services de l'État, le directeur régional des finances publiques et le directeur de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer de la Guyane sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Guyane.

Cayenne, le 05 JAN 2024



Le préfet,

Antoine POUSSIER